



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'association régionale de camping et de caravaning Saguenay et Lac St Jean, ci-après l' « ARCC Saguenay/Lac St-Jean ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Saguenay/Lac St Jean qui se tiendra **le dimanche 14 septembre à 10 h 00 au chapiteau de la halte du géant motorisé à St-Ambroise sis au 134 Rte 172 St-Ambroise, Saguenay, QC, Canada, G7P 2N6**. Prenez note que contrairement à ce qui avait été indiqué dans le programme des activités, il ne s'agit pas d'une assemblée générale annuelle mais bien d'une assemblée générale extraordinaire dont vous trouverez ci-joint le contenu. **La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la FQCC au fond dédié aux activités sur le territoire de l'Est du Québec. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ($\frac{2}{3}$) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Saguenay/Lac St-Jean sont également joints au présent avis de convocation..

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 10 août 2025, par :

Nancy Martel

Nancy Martel, secrétaire ARCC Saguenay/Lac St Jean

p.j.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravaning du Saguenay/Lac St-Jean(vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la FQCC au fonds dédié aux activités sur le territoire de l'Est du Québec (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2025 est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale extraordinaire. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la secrétaire Nancy Martel à nanmartel@gmail.com ou 418-696-2167.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.